

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

QUESTIONS DIVERSES

**Point 15 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/15
22 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LA VISITE CONJOINTE SUR LE TERRAIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/UNFPA, DE L'UNICEF ET DU PAM EN HAÏTI, 1-9 MARS 2008

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil
d'administration, REB*:

Mme C. von Roehl

tél.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Secrétariat du Conseil d'administration





RESUME

Une délégation de 20 membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM a visité Haïti du 1^{er} au 9 mars 2008 pour y observer directement les opérations de ces quatre organisations, notamment la collaboration et la coopération interinstitutions, et pour se faire une idée du concours qu'elles apportent à Haïti pour l'aider à atteindre ses objectifs nationaux de développement dans le contexte du développement durable et des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux du Millénaire.

Haïti reste un État fragile où la société, l'économie, l'environnement et l'ordre public se heurtent à de nombreux problèmes. Avec l'appui de partenariats grandissants entre le Gouvernement et les autres parties prenantes, dont les organismes des Nations Unies, les donateurs, la société civile et le secteur privé, des efforts sont en cours pour remettre le pays sur la voie de la stabilité et du développement durable. Dans son document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (2008-2010), Haïti précise sa vision et les ressources qu'il lui faut pour échapper à la pauvreté et à la misère et expose les priorités stratégiques de développement du Gouvernement.

Lors de sa visite, la délégation s'est entretenue avec le Premier Ministre, les ministres du Cabinet, de hauts fonctionnaires aux niveaux national et local, le Représentant spécial du Secrétaire général, les deux représentants spéciaux adjoints (dont l'un est coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l'action humanitaire), de hauts fonctionnaires des Nations Unies, dont les chefs en Haïti du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, et le personnel de la MINUSTAH – Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti – ainsi que d'autres parties prenantes: donateurs, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et représentants du secteur privé. La délégation a visité des projets dans la capitale et en province, y compris dans des départements du nord et du sud.

Le présent rapport suit une approche novatrice car l'analyse s'y appuie sur les directives données par l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, figurant dans la résolution 62/208. Axées sur la situation particulière d'Haïti, ses priorités nationales et ses besoins, les recommandations formulées dans le rapport s'inspirent de cette résolution et s'inscrivent dans son cadre.



Table des matières

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. APERÇU	3
III. PRÉSENCE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI	5
IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS	7
A. Édification des capacités nationales	7
B. Mobilisation des ressources de développement nationales et internationales	10
C. Coopérations Sud-Sud et régionale	12
D. Des secours au développement	13
E. Collaboration et coordination interinstitutions	15
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	17
Annexe I Liste des participants à la visite commune en Haïti des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, 1 ^{er} -9 mars 2008	20
Annexe II Résumé du programme de travail de la visite commune en Haïti, 1 ^{er} -9 mars 2008	22
Annexe III Organigramme	25

I. INTRODUCTION

1. Une délégation de 20 membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM a effectué du 1^{er} au 9 mars 2008 en Haïti une visite commune sur le terrain¹.
2. La visite avait pour objectif de permettre aux membres des Conseils d'administration d'observer directement les opérations et l'exécution des programmes du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au niveau du pays, et de se faire une idée du concours qu'apportent ces organisations et des problèmes qu'elles connaissent pour aider Haïti à atteindre ses objectifs nationaux de développement dans le contexte du développement durable et des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux du Millénaire (OMD).
3. La visite a permis de se faire une idée nette des questions systémiques pour les Nations Unies comme la collaboration et la coordination interinstitutions, la programmation commune, la réforme des Nations Unies (dont l'harmonisation, la simplification et le système du coordonnateur résident), la coopération Sud-Sud, la coordination des donateurs, et les partenariats avec la société civile, le secteur privé et les organismes multilatéraux et bilatéraux. Elle a aussi permis aux membres des Conseils d'administration de se faire une idée du fonctionnement de l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).
4. La visite a comporté les éléments suivants: a) entretiens avec le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (qui est aussi coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l'action humanitaire), avec l'équipe des Nations Unies et d'autres agents de la MINUSTAH; b) réunions avec le Premier Ministre, les ministres et de hauts fonctionnaires aux niveaux national et local; c) réunions avec les représentants du secteur privé et de la société civile; d) réunions avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux; e) visites de projets dans certains des 10 départements d'Haïti; et f) point de presse.
5. La délégation tient à exprimer ses remerciements au Gouvernement et au peuple haïtiens pour leur accueil, et notamment pour les entretiens fructueux et instructifs qu'elle a tenus. Elle voudrait aussi assurer le personnel des Nations Unies en Haïti de sa profonde reconnaissance pour son dévouement, pour l'excellente organisation de la visite, et pour son précieux apport aux entretiens.

II. APERÇU

6. Haïti est, par la superficie, le troisième pays des Caraïbes après Cuba et la République dominicaine. Son relief est montagneux, avec des rivières et des petites plaines littorales. Le pays, qui aurait plus de 9,6 millions d'habitants, reste le plus pauvre des Amériques et, selon l'indicateur des Nations Unies sur le développement humain, se place au 146^e rang sur 177 pays. Plus de 50 % de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté. Vingt-huit

¹ La délégation était dirigée par S. E. M. Peter Burian (République slovaque). Pour visiter les projets, elle s'est divisée en deux groupes: l'un était dirigé par S. E. M. Fernand Poukre-Kono (République centrafricaine) et l'autre par S. E. M. Burian et codirigé par S. E. M. Pavle Jevremovic (Serbie). Le Rapporteur principal était M^{me} Anna Ovacharenko (Fédération de Russie), assistée d'autres membres de la délégation.



pour cent du produit intérieur brut (PIB) vient du secteur agricole, le secteur industriel n'en représentant que 20 %; le reste vient du secteur tertiaire.

7. Depuis l'élection du Président René G. Prével en février 2006, la réunion du nouveau Parlement et la constitution d'un nouveau gouvernement, beaucoup de progrès ont été faits pour rétablir la gouvernance démocratique et renouer le dialogue national, ce qui a mis Haïti sur la voie de la stabilisation et du relèvement socioéconomiques. Le Gouvernement est décidé à renforcer les institutions de l'État, notamment celles de la justice, à réformer la police et à promouvoir le développement socioéconomique urbain et rural. Haïti étant rentrée dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le gouvernement du Président Prével renforce ses relations avec ses voisins des Caraïbes et d'Amérique latine.
8. Bien qu'encore précaire, la sécurité s'est fortement améliorée depuis 2007. Avec l'appui des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale, les réformes de la police sont bien en train, la Police nationale haïtienne comptant actuellement 8 350 membres. Mais des problèmes graves subsistent qui, si on les néglige, risquent de faire retomber Haïti dans l'instabilité politique. Le profond clivage socioéconomique, le trafic des stupéfiants et des armes et les violences à main armée menacent gravement la sécurité. Pour que le pays reste stable, il faut s'occuper sans retard de sa faible capacité institutionnelle, de l'exode des cerveaux, de l'analphabétisme et du chômage endémiques, de l'accès limité aux services sociaux essentiels, de la cherté de la vie et des extrêmes disparités économiques, ainsi que de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et à la dégradation écologique.
9. Faute de revenus, Haïti dépend beaucoup de l'aide extérieure. En 2006, environ 60 % du budget national a consisté en contributions de donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont 15 à 20 % fournis par les organismes des Nations Unies. Comme bien d'autres pays des Caraïbes, Haïti a une vaste diaspora dont les virements sont la source principale de devises, représentant près du quart du PIB et plus du double des exportations. En 2006, le PIB par tête était estimé à environ 600 dollars.
10. Achevé en novembre 2007, le Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, 2008-2010 (DSNCRP), sera officiellement présenté aux donateurs lors de la Conférence internationale sur son exécution et son financement (24-25 avril 2008). Il expose les priorités stratégiques de développement du Gouvernement pour les années à venir et précise trois grands domaines prioritaires: a) développement des secteurs pour la croissance économique; b) fourniture de services sociaux de base; c) gouvernance démocratique avec priorité à la justice, à la sécurité et à la gouvernance locale.
11. Afin de consolider la stabilité économique et sociale en Haïti, le Gouvernement doit améliorer les conditions de vie du peuple au cours de la période d'exécution du DSNCRP. Or la population attend beaucoup tandis que le Gouvernement et le secteur privé manquent de moyens. Pour éviter l'instabilité politique, la communauté internationale doit donc se consacrer encore au processus de consolidation de la paix et du développement du pays.

III. PRÉSENCE DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

12. En avril 2004, à la suite de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été créée. Mission intégrée, elle comprend des éléments militaires et civils, dont l'équipe de pays des Nations Unies. Ils sont exposés à l'annexe III.



13. Il y a en Haïti 18 institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies². La majorité de leur personnel est à Port-au-Prince, mais le PAM a une antenne de 50 personnes à Cap-Haïtien. On envisage d'ailleurs d'ouvrir un nouveau bureau à Jacmel (Sud-Est) dès que les ressources permettront de s'implanter dans d'autres départements vulnérables du pays.
14. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2009-2011, presque terminé, englobe la consolidation de la paix et l'évolution vers une stratégie de développement à réaliser avant la prochaine élection présidentielle, prévue pour 2010. Il vise à des activités de stabilisation à court terme tout en jetant les bases d'un relèvement et d'un développement à plus long terme.
15. En décembre 2006, tout en attendant le parachèvement et l'exécution du plan-cadre, le système des Nations Unies a lancé, pour la période de janvier 2007 à juin 2008, un appel transitoire, qui jusqu'ici, a réuni 13,8 millions de dollars à l'appui des activités de soudure des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Haïti. En outre, 9,8 millions de dollars ont en 2007 été réunis par eux et par des organisations non gouvernementales (ONG) pour des activités intéressant l'assistance humanitaire d'urgence, la sécurité alimentaire et la nutrition, la préparation et la réaction aux catastrophes, la santé, l'agriculture et le règlement des conflits. D'autres ressources substantielles ont été recueillies pour des interventions ponctuelles, notamment des programmes communs.
16. À l'appui des priorités nationales définies par le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies a facilité l'exécution des projets et aidé à formuler les orientations dans les domaines critiques de la réforme de la justice, de l'état de droit, des droits de l'homme, de l'éducation, de la santé, de l'égalité des sexes, de la protection des enfants, de l'environnement, de l'administration publique et de la gouvernance locale.
- a) *Renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques pour le respect et la promotion des droits de l'homme*
- Depuis que le gouvernement du Premier Ministre Jacques-Édouard Alexis est entré en fonctions le 8 juin 2006, la sécurité s'est nettement améliorée. Un plan national de réforme et de développement de la police nationale est en cours d'exécution; il vise à la professionnaliser en portant ses effectifs à 14 000 d'ici à 2011. Trois lois sur l'indépendance de la magistrature ont récemment été promulguées par l'Assemblée nationale. Pour réaliser des résultats soutenus à cet égard, l'appui constant de la communauté internationale à la réorganisation du Ministère de la justice et de la sécurité publique, à la réforme de la magistrature, à la réouverture de l'accès au système judiciaire pour tous les citoyens, au relèvement et au développement du système carcéral et à la modernisation de la législation restera crucial dans les années qui viennent.

² Il s'agit des organisations résidentes et non résidentes suivantes: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Volontaires des Nations Unies (VNU), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation mondiale de la Santé (OMS)/Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à partir du bureau régional de Panama, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) et Fonds international de développement agricole (FIDA).



- Dans le domaine du contrôle des armes légères, la MINUSTAH et le PNUD aident le Gouvernement à réviser la législation en vigueur sur l'importation et la possession des armes et à mettre en œuvre un système d'enregistrement.
- b) *Harmonisation de la production nationale avec la croissance de la population afin de permettre au pays d'offrir à tous des possibilités, de réduire l'inégalité et de promouvoir l'inclusion sociale*
- Plus de 1,7 million de jours de travail (80 952 mois/homme) ont été créés par les activités du système des Nations Unies (notamment par la FAO, le PNUD et le PAM) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), notamment dans les domaines du relèvement de l'infrastructure des collectivités et de l'environnement.
- c) *Accès de la majorité de la population aux services de base*
- Le 5 novembre 2007, le Gouvernement a lancé dans tout le pays une grande campagne de vaccination, en faisant appel à l'OPS/OMS, à l'UNICEF et à la MINUSTAH (qui a joué un rôle primordial d'appui à la sécurité et à la logistique). À ce jour, 397 315 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite; 1 848 200 enfants de 1 à 19 ans l'ont été contre la rougeole, les oreillons et la rubéole; 123 216 femmes en âge de procréer l'ont été contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos; et 624 406 élèves ont reçu un traitement antiparasitaire dans cinq départements d'Haïti.
 - En mai 2007, avec le concours de l'UNESCO qui dirige le Groupe du secteur de l'éducation en Haïti, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale d'éducation pour tous. Il a préparé en janvier 2008 un plan pour l'exécuter en faisant appel à la coopération du système des Nations Unies (UNICEF et UNESCO), aux partenaires multilatéraux (Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement) et aux donateurs bilatéraux.
 - L'accès aux services de base a l'appui de plusieurs programmes communs ou interinstitutions dont un projet quinquennal sur la réduction de la mortalité maternelle réalisé par l'UNFPA et l'UNICEF pour renforcer la capacité de gestion du Ministère de la santé aux niveaux national et départemental et mieux satisfaire les besoins en planification familiale. De plus, l'UNFPA, l'UNICEF et l'UNIFEM aident le Ministère de la condition féminine à exécuter son plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes.
 - Par la coopération Sud-Sud, l'équipe de pays des Nations Unies renforce son appui à un réseau de services pour les victimes de la violence sexiste (UNFPA) et pour l'exécution d'un projet de gestion des déchets (PNUD). Le PNUD aide aussi à exécuter un programme d'approvisionnement en eau qui fournira aux ruraux une eau et un assainissement salubres.
17. L'équipe de pays des Nations Unies a participé activement aux efforts de préparation et de réaction aux catastrophes, notamment après les ouragans Dean en août 2007 et Noël en octobre 2007, lors desquels des pluies abondantes, des vents violents et des inondations ont affecté plus de 40 000 familles. La réaction du Gouvernement, avec l'assistance technique du PNUD, a été étroitement coordonnée avec les organisations de secours nationales et internationales, la communauté des donateurs et les organismes des Nations Unies.

IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS

A. Édification des capacités nationales

18. S'agissant du processus de développement et du rôle en la matière des activités opérationnelles des Nations Unies, l'Assemblée générale des Nations Unies estime que chaque pays doit se charger de la responsabilité et de la direction principales de son propre développement en fonction d'orientations et de stratégies de développement nationales. Ces efforts nationaux doivent être appuyés par des mesures et programmes internationaux tenant compte des spécificités du pays et dans le respect de la maîtrise, des stratégies et de la souveraineté nationales.
19. Le renforcement des capacités est au centre du système des Nations Unies, qui, dans ses activités opérationnelles de développement, devrait utiliser au maximum l'exécution, les compétences et les techniques nationales; éviter de créer des services d'exécution parallèles en marge des institutions nationales et locales; s'en remettre peu à peu aux systèmes nationaux d'achats; faciliter l'accès aux technologies nouvelles et naissantes; et aider les gouvernements à créer un environnement propice à la société civile, aux ONG nationales et au secteur privé pour contribuer au processus de développement.
20. Haïti reste un État fragile, aux institutions faibles, où la nécessité d'édifier les capacités est particulièrement pressante aux niveaux départemental et local. Sa topographie difficile alliée à son sous-équipement rend la population encore plus tributaire des services fournis par les autorités locales. La délégation recommande donc que celles-ci participent davantage aux activités de développement et ainsi à la fourniture de services humanitaires et de services de développement. La participation des collectivités locales est d'ailleurs un facteur important du développement rural, notamment pour promouvoir l'agriculture et la pêche. Cela pourrait étancher l'exode rural et réduire la pression sur les villes.
21. Lors d'une réunion avec la délégation, le Premier Ministre a recensé les grands problèmes de la société haïtienne: faible taux d'emploi (chômage: 60 %); analphabétisme (seuls 50 % des enfants de 6 à 11 ans vont à l'école primaire); manque de soins de santé de base et de sécurité alimentaire; et déboisement et dégradation des sols. D'autres problèmes tiennent à l'image du pays comme étant à risque élevé et au manque de ressources humaines qualifiées (dû en partie à la forte émigration).
22. La délégation a constaté que le Gouvernement haïtien est décidé à améliorer le climat socioéconomique en donnant la priorité absolue au développement de la capacité institutionnelle de l'État, et au renforcement des autorités locales, ce qui exige une collaboration étroite et à long terme entre tous les acteurs: Gouvernement, MINUSTAH, équipe des Nations Unies, donateurs, société civile et secteur privé.
23. Depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement en juin 2006, les autorités haïtiennes se sont étroitement liées avec la communauté internationale. Le système des Nations Unies et d'autres partenaires du développement – entreprises, institutions financières, collectivités rurales et universités – ont aidé à élaborer le DSNCRP. Le PNUD a fourni des ressources et des compétences au Gouvernement pour la mise au point du processus consultatif, la préparation du canevas et l'évaluation des coûts du plan. Les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF, l'UNFPA et le PAM ont contribué aux parties analytiques du rapport. Bien que réalisé en une période très brève (10 mois), le document semble avoir l'appui de la société civile et du secteur privé.

24. Le DSNCRP est le principal mécanisme créé par le Gouvernement pour coordonner les efforts et l'assistance de la communauté internationale et étoffer la capacité nationale. Il fait fond sur le Cadre de coopération intérimaire (2004-2007) qu'il remplace et qui, en l'absence d'un gouvernement élu, supposait sur une participation directe beaucoup plus forte des donateurs et des acteurs locaux et internationaux non étatiques. Le DSNCRP exprime la vision du Gouvernement et les moyens à mettre en œuvre pour sortir Haïti de la pauvreté et de la misère (comme l'a dit le Premier Ministre dans la préface) et mettre le pays sur la voie des OMD.
25. La Conférence internationale sur la mise en œuvre et le financement du DSNCRP en avril 2008 vise: a) un accord multipartite sur le financement triennal du DSNCRP; b) un accord sur la fiabilité de l'appui au budget haïtien; et c) un accord sur une stratégie transitoire pour appliquer les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Pour mobiliser une participation et un appui de haut niveau à cette rencontre et à la stratégie, le Premier Ministre prévoit d'effectuer plusieurs visites à l'étranger, auxquelles le Coordonnateur résident des Nations Unies a été invité à participer – témoignages de ce que le Gouvernement apprécie son rôle et la qualité de la coopération entre l'État et l'équipe de pays des Nations Unies.
26. En coordination étroite avec le Gouvernement, l'équipe de pays a commencé à mettre au point son PNUAD pour répondre et contribuer à la mise en œuvre du DSNCRP. Le PNUAD, assise des programmes de pays du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM (qui seront présentés par les quatre organisations à leurs conseils d'administration en 2008), aura une durée de trois ans pour faciliter l'alignement des programmes de pays sur le DSNCRP et le cycle budgétaire du Gouvernement.
27. Vu la situation actuelle du pays, les organismes des Nations Unies suivent différentes démarches dans leurs apports. Comme il est impératif de répondre aux besoins urgents, d'obtenir des résultats et des bienfaits à court terme visibles pour la population et d'assurer un minimum de prévention des catastrophes, l'équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec le Gouvernement considère un mélange de projets en amont et en aval.
28. Les projets en amont comprennent l'appui susmentionné à l'élaboration de la stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté, ainsi que l'appui: au processus électoral; au rôle du Gouvernement pour coordonner l'assistance extérieure; à la réforme administrative; à la rédaction d'une feuille de route pour la promotion des conditions susceptibles de développer le secteur privé; à l'évaluation des besoins nationaux en eau et en assainissement et à la planification pour réaliser les OMD en la matière; à l'amélioration de l'état de droit (avec la MINUSTAH); au Ministère de la santé dans sa stratégie de réduction de la mortalité maternelle et d'amélioration de la couverture vaccinoire; et au Ministère de la condition féminine pour autonomiser les femmes et améliorer leur situation et notamment l'exercice de leurs droits.
29. La politique en amont et l'appui consultatif au Gouvernement sont complétés dans la plupart des cas par des projets et activités en aval qui servent soit de démonstration soit de prototypes à calquer dans tout le pays. Exemples de ces projets: celui de l'OIT, du PAM et du PNUD, lié aux stratégies nationales de prévention des catastrophes, sur la stabilisation des bassins versants à Gonaïves; et l'appui de l'UNFPA, de l'UNICEF et de l'ACDI³ à six hôpitaux centraux, projet à exécution nationale qui comprend un élément important de renforcement des capacités au Ministère de la santé et dans les trois régions intéressées.

³ Agence canadienne de développement international.



30. Autres projets en aval qui ont eu un impact direct et indirect sur la population: les programmes d'alimentation et de nutrition à l'école. Par exemple, l'assistance alimentaire du PAM aux cantines scolaires s'est traduite par une amélioration de la fréquentation scolaire, plus de 322 000 élèves de 700 écoles ayant reçu 9 000 tonnes d'aliments en 2007. Par ses programmes de nutrition, le PAM fournit une assistance alimentaire aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans, aux malades du VIH et à leurs familles, ainsi qu'aux tuberculeux. Dans le cadre de ses programmes qui visent les femmes enceintes et les enfants souffrant de malnutrition, le PAM a distribué directement plus de 15 000 tonnes d'aliments à plus de 707 000 bénéficiaires.
31. Vu la faible capacité d'exécution de l'État aux niveaux national et départemental, la proportion des projets à exécution nationale est faible. Pour accélérer leur rendement, le Gouvernement tend à confier certaines fonctions d'achat au système des Nations Unies (par exemple, le recrutement d'experts et l'achat de matériel étranger). L'exécution nationale étant un important facteur du développement des capacités nationales, la délégation recommande que les projets qui ne l'ont pas encore fait examinent leur démarche à cet égard afin d'étoffer leurs moyens d'exécution nationale.
32. Pour le développement des capacités, l'un des plus grands problèmes en Haïti est la difficulté qu'a le Gouvernement de retenir un personnel qualifié. L'ampleur prise par les grands projets et organismes internationaux a accru la demande de personnel national qualifié et haussé le niveau des traitements et avantages attendus bien au-delà de ce que le Gouvernement peut offrir. Le Premier Ministre a certes donné la priorité absolue à cette question, mais peu d'idées et de solutions ont été proposées. La délégation recommande donc que les Nations Unies fassent appel à leur réseau international pour donner au Gouvernement des exemples de pratiques optimales et des conseils généraux à cet égard, dans le cadre du projet de réforme administrative.

B. Mobilisation des ressources de développement nationales et internationales

33. Nonobstant la complémentarité et les liens unissant des questions comme la gestion des finances publiques et de la dette, la bonne gouvernance et l'état de droit, la mobilisation des ressources internes, l'attraction des flux d'aide et des investissements internationaux et l'accroissement pour les pays des bienfaits du commerce international, les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement sont censées appuyer les efforts et l'autorité du Gouvernement pour mobiliser, programmer et coordonner l'assistance internationale. À cet égard, des principes comme la maîtrise nationale, l'harmonisation, l'alignement sur les processus nationaux et l'accent sur les résultats et la responsabilité mutuelle sont primordiaux.
34. L'embargo et les sanctions imposés à Haïti en 1993 ont abouti à une forte réduction de l'aide bilatérale et multilatérale, ne laissant qu'un minimum de ressources à une poignée de fonds et programmes des Nations Unies, d'organismes humanitaires et d'ONG. Par ailleurs, les échanges et investissements internationaux ont cessé et le secteur privé s'est considérablement réduit.
35. Mais après l'installation du Gouvernement de transition 2004, l'aide internationale au développement d'Haïti s'est vite accrue, pour atteindre environ 500 millions de dollars en 2007. De même, la mobilisation des ressources par le système des Nations Unies pour le développement s'est elle aussi fortement accrue. Cet essor du financement, bien d'ailleurs nécessaire, a parfois submergé les moyens de coordination et d'exécution du Gouvernement et des principaux acteurs, tant privés que publics, présents en Haïti.



L'élaboration du DSNCRP et la Conférence internationale des donateurs prévue pour la fin avril sont donc d'importantes étapes pour renforcer la maîtrise nationale et la coordination de l'assistance externe.

36. Autre important instrument à l'appui du DSNCRP: le programme de dépenses à mi-parcours qui normalement couvrirait trois années, période normale en l'espèce pour la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Il s'appuierait sur les engagements pris par les donateurs et par le Gouvernement pour exécuter le DSNCRP et inciterait mieux tous les acteurs à travailler selon les priorités qu'y a fixées le Gouvernement.
37. La fiabilité du financement étant cruciale, surtout pour l'assistance humanitaire et les périodes de relèvement, il faut que, pour conserver leur souplesse et leur agilité dans la programmation et les prestations, les fonds et programmes des Nations Unies puissent compter sur un financement de base; les programmes auxquels il fait actuellement défaut constatent que leurs opérations en sont parfois gravement gênées. Ces fonds et programmes ont dû programmer à un horizon plus court, ce qui a réduit leur efficacité et leur productivité. Il est clair qu'ils bénéficieraient d'un examen plus serré de leur structure de financement afin d'accroître ou, dans certains cas, d'établir le financement fiable de leur programmation.
38. Reconnaissant qu'un niveau élevé de crédits affectés d'assistance extérieure peut fragmenter l'aide, réduire l'efficacité et affaiblir la maîtrise et la direction gouvernementales, l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide encouragent l'usage de crédits non affectés ou affectés supplément. Or la délégation a constaté que l'appui des donateurs à Haïti par le biais des fonds et programmes des Nations Unies est fortement affecté. Les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies pour créer des fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans des domaines comme l'état de droit et le processus électoral sont donc louables. Mais il faut souligner que ces fonds devraient être gérés en se conformant de plus en plus aux principes de l'exécution nationale.
39. Le Gouvernement envisage trois méthodes pour coordonner l'appui international à l'exécution du DSNCRP: a) un seul fonds de reconstruction géré par le Ministère des finances (appui budgétaire direct) – la Commission européenne fournit déjà un appui à cet égard; b) une série de fonds d'affectation spéciale multidonateurs axés sur des secteurs (méthode sectorielle); et c) une série de « fonds virtuels » (coordonnés mais non fusionnés). À cet égard, la délégation rappelle le paragraphe 103 de la résolution 62/208⁴ de l'Assemblée générale encourageant les organismes de développement des Nations Unies à participer ès qualités aux modalités de coordination, et recommande que l'équipe de pays des Nations Unies renforce sa participation à l'appui au Gouvernement.
40. Avec la participation de l'équipe de pays des Nations Unies, il y a plusieurs niveaux de coordination dans la communauté des donateurs. Le premier est un groupe central qui, formé des ambassadeurs des pays donateurs, se réunit une fois par mois. Le deuxième comprend une dizaine de pays ou d'organismes (« G-10 ») dont la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne et les principaux organismes bilatéraux de coopération, ainsi que, par rotation, un représentant de l'Argentine, du Brésil et du Chili. Le Premier Ministre tient des séances mensuelles régulières avec ce groupe que coordonne le coordonnateur résident des Nations Unies et qui pourra devenir le groupe d'appui des donateurs pour le DSNCRP. Enfin, le troisième niveau comprend le groupe élargi des donateurs qui se réunit chaque mois. Des tables

⁴ Voir résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.



rondes sectorielles assurent la coordination technique entre les donateurs et le Gouvernement; plusieurs sont animées par l'équipe de pays (par exemple, celles ayant trait à l'eau, à la santé, à l'éducation, à l'égalité des sexes, au VIH/sida et à l'état de droit). Elles sont examinées à la lumière de l'exécution du DSNCRP notamment pour voir comment leur direction par le Gouvernement pourrait être renforcée.

41. La délégation a noté que l'aide acheminée par les ONG aux niveaux du pays et des secteurs est trop fragmentée. Une capacité gouvernementale accrue s'impose donc pour la superviser, la surveiller et l'harmoniser. Il faut aussi renforcer la responsabilité et la transparence mutuelles dans l'emploi des ressources pour le développement d'Haïti afin qu'elles aient un effet à long terme.
42. L'absence de cadre juridique idoine, la sécurité et la stabilité précaires et le manque de moyens financiers gênent la participation authentique du secteur privé au développement d'Haïti. Face à l'insécurité économique, beaucoup d'entreprises hésitent à rester dans le pays et préfèrent investir ailleurs (notamment en République dominicaine et aux États-Unis d'Amérique). À cet égard, l'équipe de pays travaille en étroite collaboration avec le secteur privé pour faciliter un dialogue avec le Parlement afin d'élaborer et de promulguer des lois qui créeront un environnement propice à ce secteur et à l'investissement étranger direct.
43. Des efforts accrus s'imposent pour renforcer le dialogue stratégique entre le secteur privé et le Gouvernement afin de créer un environnement propice aux affaires, d'ériger une capacité institutionnelle et de recenser les priorités communes. L'équipe de pays aide le secteur privé à évaluer le cadre juridique. Toutefois, les communications actuelles entre le Gouvernement, l'équipe de pays et les entreprises locales (qui la trouvent trop axée sur le Gouvernement) laissent à désirer. Le secteur privé devrait être le moteur de la croissance, notamment pour améliorer le rang économique du pays, la création d'emplois et les échanges. Il lui faut jouer un rôle actif dans la mobilisation locale des ressources pour ceux-ci. Par ailleurs, il est clair qu'il a besoin d'un environnement plus sûr et plus stable, ainsi que de l'état de droit pour réduire les risques et les frais d'assurance et augmenter l'investissement direct.
44. Le Gouvernement s'emploie à renforcer les contacts entre la population et la diaspora haïtiennes. La communauté internationale, dont l'équipe de pays des Nations Unies, acteur impartial, est bien placée pour l'y aider et pour faciliter les virements des expatriés aux projets sociaux et politiques, notamment dans leurs zones d'origine.

C. Coopérations Sud-Sud et régionale

45. Réaffirmant l'importance croissante de la coopération Sud-Sud, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité les fonds et programmes, les institutions spécialisées et les autres organismes concernés des Nations Unies à intégrer dans leurs activités courantes l'appui à la coopération triangulaire et Sud-Sud. Ce faisant, le renforcement de l'efficacité du développement et le développement de la capacité nationale restent d'importants principes. L'Assemblée générale a aussi reconnu que ces échanges de compétences sont particulièrement utiles entre pays ayant l'expérience du passage de la phase des secours aux activités de développement.



46. Bien que nombre de pays en développement contribuent, par leurs contributions importantes à la MINUSTAH, aux efforts du Gouvernement pour stabiliser la sécurité en Haïti, plusieurs pays voisins et régionaux ont offert de l'aider à réduire la pauvreté et à atteindre les OMD. Cette aide est en partie bilatérale, cas de Cuba qui a fourni des médecins et des infirmiers ou infirmières (5 000 travailleraient dans les dispensaires des 140 communes haïtiennes) ainsi qu'une formation médicale. Une coopération triangulaire existe aussi dans certains secteurs de Port-au-Prince, par exemple, le partenariat avec le Brésil, l'Espagne et le Canada pour les activités de santé.
47. Le Gouvernement haïtien renforce aussi son action et son partenariat avec les institutions régionales. Deux étapes importantes ici sont le retour d'Haïti dans la CARICOM et son adhésion au Groupe de Rio.
48. L'équipe de pays des Nations Unies participe de plus en plus à la coopération Sud-Sud. Un exemple notable en est le projet de gestion des déchets au Carrefour Feuilles (Port-au-Prince), financé par le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud et le PNUD. Cette initiative vise à améliorer les services sociaux et à atténuer la pauvreté tout en étoffant les capacités dans ce quartier pauvre de Port-au-Prince. Ses activités sont groupées en deux éléments majeurs: gestion des déchets et création d'un marché public. Un comité reconnu d'utilité publique (CASCAF) a été créé au niveau de la collectivité par le projet pour exécuter les activités de gestion des déchets et pour veiller à la participation effective des organismes gouvernementaux pertinents (Ministères de l'environnement, des transports, de la santé) et de la municipalité afin que la collectivité comme les institutions gouvernementales se sentent vraiment les maîtres du projet.
49. Le projet initial a montré que les habitants (50 000, dont 80 % environ sont analphabètes et en deçà du seuil de la pauvreté) en bénéficient: baisse de la violence dans le quartier et création de possibilités d'emploi. Actuellement, l'initiative donne du travail à 220 personnes dont 50 % sont des femmes, dans un quartier où la plupart des ménages sont monoparentaux. Vu les résultats positifs atteints jusqu'ici, le Gouvernement juge le projet exemplaire. Quatre autres municipalités se sont donc déclarées intéressées à élaborer des partenariats avec le comité du Carrefour Feuilles.
50. Axé sur la commercialisation de produits à recycler (papier, plastique, fer et verre) et sur la production de balais, le deuxième élément du projet progresse. Trois sociétés (dont une mexicaine) s'intéressent à l'achat des déchets de plastique. Une société locale étudie un partenariat potentiel avec le projet pour acheter de la ferraille. Le recyclage du verre exige une analyse de marché plus poussée. Entre-temps, les déchets de papier, recyclés sous forme de combustibles (briquettes), se vendront au lieu de charbon sur les marchés locaux et les bénéfices serviront au projet à payer les salaires des ouvriers et à renforcer ses activités. Pour réduire la concurrence avec les vendeurs de charbon, ceux-ci seront encouragés à vendre aussi les produits du projet de gestion des déchets.
51. On constate que l'initiative de gestion des déchets crée des alliances sociales efficaces et engage des partenariats économiques avec les institutions de l'État et le secteur privé, ce qui, à moyen et long terme, fera durer le projet.
52. Autre cas de coopération Sud-Sud (lancé en mars 2008): un projet de renforcement de la réaction nationale à la violence sexiste mettant en jeu la concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes, avec l'appui du Gouvernement brésilien, d'OXFAM/Pays-Bas et de l'UNFPA. Axé sur les trois départements du Sud-Est, du Nord-Est et de l'Ouest, le projet vise à renforcer un réseau de services médicaux, psychosociaux et policiers destinés aux victimes de la violence, avec des unités d'aide aux victimes dans cinq commissariats de police au moins. Le projet facilitera les activités de plaidoyer ainsi

que les échanges entre experts brésiliens et haïtiens. Il complète un grand projet de l'UNFPA et d'UNIFEM, financé par l'ACDI, sur la prévention de la violence sexiste.

53. La délégation réaffirme l'importance de la coopération Sud-Sud et invite à utiliser toutes les possibilités de poursuivre ces initiatives.

D. Des secours au développement

54. Reconnaissant la nature particulière et les problèmes du passage de la phase des secours à celle du développement, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié les institutions des Nations Unies et la communauté des donateurs de commencer, en coordination avec les autorités nationales, à organiser le passage de la phase des secours à celle du développement et à prendre des mesures d'appui à cet effet, notamment des mesures institutionnelles et des mesures de création de capacités, dès le début de la phase des secours. L'Assemblée a aussi souligné la nécessité pour les organismes des Nations Unies de renforcer la coordination entre les départements et entre les organisations afin d'adopter une approche intégrée, cohérente et coordonnée concernant l'aide au niveau national, compte tenu des problèmes de chaque pays.
55. De plus, l'Assemblée a préconisé l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources destinées au passage de la phase des secours à celle du développement, en priant les donateurs d'envisager un financement coordonné, prévisible et souple, tout en constatant à cet égard le rôle important que le système des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire peut jouer, s'il est efficace et souple. L'Assemblée a aussi prié le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de favoriser l'intégration de stratégies de prévention et de réduction des risques dans les plans nationaux de développement.
56. En Haïti, la stabilisation de la sécurité et le passage au développement durable, ainsi que le relèvement après les catastrophes naturelles, sont des éléments prioritaires tant des politiques nationales que de la coopération internationale.
57. Reconnaissant la spécificité de la situation en Haïti, la MINUSTAH a été conçue comme une mission intégrée. Les missions d'évaluation préparatoires du mandat prescrit par le Conseil de sécurité ont bénéficié de la participation des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Le Coordonnateur résident sert aussi de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et relève du Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que la MINUSTAH a plusieurs mandats dans le domaine du développement. Mais si elle a des ressources humaines considérables, son budget programmable est relativement petit et par conséquent sert surtout pour les projets à impact rapide. Les activités de développement à long terme sont exécutées par l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des objectifs d'ensemble du Gouvernement et de la MINUSTAH.
58. Tandis qu'Haïti résout certains de ses problèmes de sécurité et d'action humanitaire les plus pressants, avec l'appui de la communauté internationale, il se lance aussi vers des objectifs à plus long terme et vers le renforcement de l'État pour la fourniture de biens et de services publics. Vu la brièveté du mandat de la MINUSTAH et son image sécuritaire aux yeux du public, il faut une coordination plus étroite entre l'équipe de pays et les groupes de la MINUSTAH s'occupant du développement pour passer sans heurt des activités à court terme au développement durable à long terme. Il importe que le passage au développement durable en Haïti soit lié à une augmentation relative de la visibilité du volet

de développement des Nations Unies. Il importe aussi que les risques cumulatifs soient réduits et que la complémentarité soit maintenue. La délégation estime que cela exigera plus de débats sur les rapports entre activités de développement de la MINUSTAH au sein de l'équipe de pays et ailleurs, voire le regroupement de toutes les activités de développement sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire.

59. Le Rapport mondial 2004 du PNUD sur la réduction du risque de catastrophe place Haïti parmi les pays à l'indice de risque le plus élevé. Dans un pays où sévissent souvent de graves fléaux naturels, la limite entre l'assistance humanitaire et les activités de développement est parfois difficile à tracer. L'équipe de pays des Nations Unies joue un rôle important pour aider le Gouvernement et le peuple haïtiens face aux crises et pour leur permettre d'y réagir et de s'y préparer. Les capacités locales du PAM et de l'UNICEF jouent un rôle crucial dans le mécanisme national de réaction rapide et le PNUD fournit au Gouvernement un appui notable pour coordonner l'action des donateurs et développer les moyens d'atténuer les risques de catastrophe naturelle et d'évaluer les besoins immédiats de relèvement. Le PAM et le PNUD sont actifs aussi pour la prévention à long terme des catastrophes naturelles en appuyant la gestion des bassins versants, l'édification de terrasses et l'aménagement des lits fluviaux – domaines où la FAO pourra jouer un rôle. Les évaluations psychosociales et socioéconomiques des collectivités affectées, l'initiation à la prévention du VIH/sida, la promotion de la santé génésique et la mobilisation des femmes et des jeunes pour l'hygiène publique et la gestion des déchets ont été assurées par l'UNFPA après l'ouragan Noël.
60. L'équipe de pays a aidé à l'établissement d'un mécanisme d'alerte précoce. Un bulletin sur le Système d'alerte précoce et sur la sécurité alimentaire PAM-SAPSAP est publié trimestriellement par l'Observatoire national de la sécurité alimentaire (ONSA) sous la direction du PAM et avec la participation de divers partenaires.

E. Collaboration et coordination interinstitutions

61. L'Assemblée générale a prié le système de développement des Nations Unies d'utiliser le PNUAD et sa matrice de résultats comme outil de programmation commune, vu son potentiel de cadre collectif, cohérent et intégré de programmation et de suivi pour accroître l'efficacité et la rentabilité de l'aide. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée a souligné que le Coordonnateur résident, appuyé par l'équipe de pays des Nations Unies, devrait rendre compte aux autorités nationales des progrès accomplis quant aux résultats convenus dans le PNUAD. L'Assemblée a aussi souligné que les pays de programme devraient pouvoir bénéficier de l'ensemble des activités découlant des mandats confiés aux organismes de développement des Nations Unies et des ressources de ces organismes, et le cas échéant, lorsqu'il s'agit d'organismes non résidents, par le biais d'accords avec des organismes résidents.
62. Constatant que les activités de coordination constituent des coûts de transaction qu'il faut juguler, le système des Nations Unies pour le développement est prié de continuer à harmoniser et à simplifier ses règles et procédures dans la mesure où cela peut se traduire, pour les organisations comme pour leurs partenaires nationaux, par une réduction sensible des tâches administratives et des procédures; de réaliser en commun missions, analyses et évaluations au niveau des pays; et d'appuyer le développement des capacités par des programmes coordonnés. Il est aussi encouragé à faire davantage appel aux systèmes nationaux publics et privés pour se procurer des services d'appui. En consultation avec les



gouvernements, la présence sur place dudit système doit être rationalisée en partageant des installations, des bureaux ou des services d'appui, afin de réduire ses frais généraux et les coûts de transactions des pays concernés.

63. Élément central de l'élaboration du PNUAD, en novembre et décembre 2007, l'équipe de pays a, avec les sections pertinentes de la MINUSTAH, procédé à une série de consultations avec la société civile, les donateurs et les représentants du Gouvernement sur les grands problèmes qui se posent à Haïti. Le PNUAD est basé sur le DSNCRP et synchronisé avec lui. La phase analytique est terminée; elle permet de recenser les secteurs prioritaires qu'il faudra revoir avec les partenaires en liaison avec les résultats de la Conférence internationale sur l'exécution et le financement du DSNCRP en avril 2008.
64. La coordination d'ensemble entre les organismes de développement des Nations Unies en Haïti semble satisfaisante. La délégation a constaté plusieurs exemples positifs de collaboration avec l'équipe des Nations Unies, ainsi qu'avec les unités pertinentes de la MINUSTAH, notamment sur des questions de protection de l'enfance et d'égalité des sexes.
65. L'Unité de protection de l'enfance de la MINUSTAH et l'UNICEF, par exemple, coopèrent étroitement aux droits de l'enfant et à la législation l'intéressant en fournissant un appui technique et une formation aux agents de la justice et aux membres de la Police nationale haïtienne. Ladite unité et l'UNICEF font partie du groupe de protection des enfants en conflit avec la loi, qui se réunit mensuellement et comprend différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de la justice pour les mineurs. Ces deux organismes sont aussi membres du groupe qui s'occupe de la traite des enfants, avec consultations régulières sur le droit haïtien et international. L'Unité de protection de l'enfance de la MINUSTAH appuie l'UNICEF par les travaux de ses groupes décentralisés sur le dépistage, le signalement et le suivi des cas de violence, d'abus et d'exploitation des enfants, des adolescents et des femmes.
66. Autre exemple notable: la collaboration étroite entre la MINUSTAH, l'UNFPA et l'UNICEF à l'appui de la Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes qui comprend le Ministère de la condition féminine, le Ministère de la justice et de la sécurité publique et la Police nationale haïtienne, en plus des donateurs bilatéraux et d'un réseau d'ONG nationales. En outre, les Volontaires des Nations Unies ont une présence visible dans la MINUSTAH et opèrent dans presque toutes ses sections, notamment dans les régions.
67. Exemples de coopération positive entre les institutions de développement des Nations Unies: les projets dans lesquels elles s'efforcent de tirer le maximum des synergies comme celui de l'OIT, du PAM et du PNUD sur la gestion des versants et la création commune d'emplois à Gonaïves, ainsi que les projets communs dont celui de l'UNFPA et de l'UNICEF sur la réduction de la mortalité maternelle dans trois districts d'Haïti et celui de l'UNFPA, de l'UNICEF et de l'Organisation panaméricaine de la santé sur la santé génésique. Si la coordination et la collaboration autour de projets communs exigent beaucoup de temps et d'efforts, ces projets offrent des avantages manifestes pour le Gouvernement car ils n'exigent qu'un contact administratif avec lui (c'est-à-dire un système pour rendre compte et faire rapport). La délégation recommande donc la poursuite de projets communs de développement chaque fois que cela est judicieux et faisable.

68. Par la formulation et l'exécution du PNUAD, sous une direction nationale, des secteurs prioritaires identifiés par le Gouvernement ne bénéficient peut-être pas à présent de toutes les compétences des Nations Unies dans le pays. Des secteurs comme l'environnement et le commerce (commerce international et intégration économique régionale) pourraient bénéficier de l'appui d'organismes des Nations Unies non résidents comme le PNUE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) opérant par des protocoles d'accord avec le PNUD ou avec un autre membre de l'équipe de pays des Nations Unies ou encore par une formule de coopération directe avec le bureau du coordonnateur résident. Cette démarche inclusive est à encourager lorsqu'elle rentabilise l'action de développement des Nations Unies au niveau du pays.
69. La délégation a constaté que l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile ont de bonnes relations. Les ONG bénéficient des données et études statistiques préparées par les organismes des Nations Unies. Les organisations de la société civile ont exprimé leur gratitude à l'équipe pour sa défense des droits de l'homme et de la justice dans le pays. Mais certaines ONG ont souligné qu'il faudrait que les organismes des Nations Unies simplifient leurs procédures administratives pour être d'accès plus facile pour la société civile. Certaines ont aussi demandé à être plus activement impliquées dans les projets des Nations Unies, notamment au niveau populaire.
70. L'accès aux processus de planification du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies est d'une grande importance pour la société civile. Les tables rondes sectorielles (dont plusieurs sont coordonnées par des membres de l'équipe) sont jugées comme une assise utile à cet égard ainsi que pour édifier le consensus et assurer la maîtrise quant au DSNCRP. Il faut de plus aborder la question du financement parallèle pour éviter les chevauchements et améliorer l'efficacité des activités respectives des organismes des Nations Unies et des ONG.
71. L'un des meilleurs exemples de collaboration fructueuse entre les organismes des Nations Unies et la société civile est dans le domaine du VIH/sida. Pour offrir aux femmes et aux jeunes des quartiers les plus déshérités de Port-au-Prince des services de planification familiale et des tests et conseils volontaires sur le VIH/sida, y compris sur la violence sexuelle, l'UNFPA a fourni, avec des crédits de l'Union européenne, un appui aux spécialistes [Groupe haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes (GHESKIO)]. Ce projet est lié à un fonds de microcrédit renouvelable qui a aidé plus de 400 femmes atteintes du VIH.
72. De grands progrès ont été faits s'agissant des locaux communs, la plupart des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies (à l'exception de l'UNICEF) opérant à partir du même ensemble et utilisant des services communs dans une large mesure. L'équipe de pays des Nations Unies fait des progrès lents vers une modalité de virement de fond harmonisée. Vu les entretiens avec le Gouvernement sur les mécanismes de financement du DSNCRP et afin de permettre à l'équipe de pays d'agir à cet égard, la délégation recommande d'activer au maximum les travaux sur ce sujet.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 73. Les membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM ont constaté que l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti est décidée à appuyer les efforts du Gouvernement pour renforcer sa capacité nationale et améliorer la vie de tous les citoyens.**



74. L'an 2008 est crucial pour Haïti. Après quatre années de crise, le pays retrouve lentement mais sûrement la stabilité et la confiance, avec l'aide de la MINUSTAH, du système des Nations Unies pour le développement et de la communauté internationale des donateurs. Vu les problèmes auxquels il se heurte, un financement prévisible est primordial pour les programmes tant d'assistance humanitaire que de relèvement. Le financement des activités de base et le recours prudent aux crédits affectés, comme les fonds d'affectation spéciale thématiques, restent les moyens les plus efficaces donc à choisir pour l'exécution des programmes des Nations Unies.
75. En période de relèvement et de transition, l'exécution directe est souvent la démarche préférée pour réaliser les programmes sur le terrain afin d'obtenir des résultats prompts et tangibles, mais elle est parfois nuisible aux objectifs de développement durable à long terme. La délégation recommande donc que les projets qui ne l'ont pas encore fait réexaminent cette démarche en vue d'appuyer le renforcement des capacités afin de renforcer l'exécution nationale viable.
76. La délégation recommande un engagement plus poussé de la communauté internationale pour appuyer les efforts de décentralisation du Gouvernement prévus dans le DSNCRP.
77. L'équipe de pays des Nations Unies devrait aider le Gouvernement à formuler une politique de rétention du personnel qualifié dans le pays, par exemple en fournissant des exemples de pratiques optimales et des conseils généraux, dans le cadre du projet de réforme administrative.
78. Il faut améliorer la collecte des données dans divers secteurs de développement. L'équipe de pays a un rôle à jouer pour renforcer la capacité du Gouvernement dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des statistiques. En particulier, un appui spécifique devrait être apporté au programme de statistiques de base que le Gouvernement créera dans le contexte de l'exécution du DSNCRP.
79. Le DSNCRP – stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté en Haïti – est le principal document de programmation qui guide les priorités de développement du pays. Il faut l'accompagner d'un programme de dépenses à mi-parcours qui engagera le Gouvernement et la communauté des donateurs à le financer. Tout aussi importante est la nécessité d'une stratégie de communication robuste pour que la société haïtienne fasse durablement sien le DSNCRP. Le PNUAD, actuellement formulé sous l'autorité du pays, devra être aligné sur le DSNCRP.
80. Il faudrait engager davantage le secteur privé pour tirer Haïti de la pauvreté, notamment par la création d'emplois dans le secteur structuré. À cet égard, la délégation juge important qu'une feuille de route soit préparée vers un cadre réglementaire apte à attirer l'investissement national et étranger pour le développement économique du pays. L'équipe de pays des Nations Unies est à même d'accélérer ce processus.
81. La résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement affirme le rôle de dirigeant du coordonnateur résident des Nations Unies pour toutes les questions afférentes à la coordination des activités du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, en affirmant qu'il lui incombe, avec l'appui de l'équipe de pays, de rendre compte au Gouvernement des réalisations du système. La délégation tient donc à réaffirmer le rôle directeur et la responsabilité du coordonnateur résident en Haïti.

82. **Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, une attention plus grande doit être accordée à la nécessité d'une meilleure coordination de toutes les activités des donateurs en Haïti. La délégation estime que le coordonnateur résident des Nations Unies est bien placé ici pour jouer le rôle neutre de rassembleur des divers membres de la communauté des donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'aide en Haïti.**
83. **Il faut que le maximum d'initiatives soient programmées en songeant à la viabilité du développement à long terme. Il faut un dialogue constant et suivi entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH pour passer sans heurt des activités à court terme au développement durable à long terme. La délégation estime que cela exigera plus de débats sur les rapports entre les activités de développement de la MINUSTAH au sein et au-delà de l'équipe des Nations Unies et le regroupement éventuel de toutes les activités de développement sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire.**
84. **Bien que l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti ait montré qu'une programmation coordonnée par les fonds et programmes des Nations Unies peut engendrer des synergies utiles, la délégation estime que la programmation commune ou interinstitutions est la méthode la plus souhaitable.**
85. **Vu la lenteur des progrès de la mise en œuvre d'une modalité harmonisée de virement de fonds, la délégation recommande d'activer autant que possible les travaux à cet égard.**
86. **La délégation encourage l'équipe de pays des Nations Unies à appuyer encore les initiatives de coopération Sud-Sud pour servir les besoins de développement d'Haïti.**

ANNEXE I**Liste des participants à la visite commune en Haïti des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, 1^{er}-9 mars 2008***

Groupe régional/pays	Nom et titre	Représentant le Conseil d'administration de:
États d'Afrique République centrafricaine République-Unie de Tanzanie Zimbabwe Cap-Vert	S. E. M. Fernand Poukre-Kono, Représentant permanent M. Omary Mjenga Rajabu, Deuxième Secrétaire Mme Sophia Nyamudeza, Ministre Conseillère Mme Maria Goretti Santos Lima, Conseillère	PNUD/UNFPA PNUD/UNFPA UNICEF PAM
États d'Amérique latine et des Caraïbes Équateur Jamaïque Guatemala Pérou	M. Gustavo Endara, Deuxième Secrétaire Mme Norma Taylor Roberts, Directrice du Département des affaires économiques au Ministère des affaires étrangères Mme Connie Taracena Secaira, Ministre Conseillère M. Manuel Antonio Alvarez Espinal, Conseiller, Représentant permanent suppléant	PNUD/UNFPA PNUD/UNFPA UNICEF PAM
États d'Europe orientale Slovaquie Fédération de Russie Serbie Ukraine	S. E. M. Peter Burian, Représentant permanent Mme Anna Ovcharenko, Attachée S. E. M. Pavle Jevremonic, Représentant permanent Mme Oksana Dramaretska, Première Secrétaire	PNUD/UNFPA PNUD/UNFPA UNICEF PAM
États d'Asie et du Pacifique Bangladesh Malaisie Koweït	M. Mahmudul Karim, Ministre M. Zainol Rahim Zainuddin, Ministre Conseiller Mme Manar Sabah Al-Sabah, Attachée, Représentante permanente suppléante	PNUD/UNFPA UNICEF PAM
États d'Europe occidentale et autres États Suisse Italie Danemark Norvège Canada	M. Thomas Gass, Conseiller Mme Loredana Magni, Conseillère Mme Tine Blaakær, Première Secrétaire M. Ola Brevik, Ministre Conseiller M. François Arsenault, Ministre Conseiller	PNUD/UNFPA PNUD/UNFPA PNUD/UNFPA UNICEF PAM

* La mission était accompagnée des personnes suivantes:

Mme Rekha Thapa, Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD et de l'UNFPA, PNUD

M. Kwabena Osei-Danquah, Chef du Service du Conseil d'administration et des relations extérieures, UNFPA

Mme Ranjana Dikhit, fonctionnaire chargée des rapports, Service du Conseil d'administration et des relations extérieures, UNFPA

Mme Kirsi Madi, secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF

Mme Claudia von Roehl, Secrétaire du Conseil d'administration du PAM.



ANNEXE II

Résumé du programme de travail de la visite commune en Haïti, 1^{er}-9 mars 2008

Samedi 1^{er} mars

- Arrivée à Port-au-Prince des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM

Dimanche 2 mars

- Réunion des secrétariats des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM avec le coordonnateur de la visite commune et le représentant du bureau du coordonnateur résident
- Réunion des délégués de la visite commune et des secrétariats des conseils d'administration pour choisir un chef d'équipe, un rapporteur principal et d'autres rapporteurs et pour examiner le programme de travail
- Exposé sur la sécurité
- Exposé du coordonnateur résident et des chefs des organisations membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement

Lundi 3 mars

- Exposé fait par le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, le coordonnateur résident et le personnel supérieur de l'Équipe des Nations Unies-MINUSTAH
- Visite aux bureaux du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM
- Réunion avec le Premier Ministre et le Cabinet
- Réception d'accueil avec les hauts fonctionnaires, les diplomates, les fonctionnaires des Nations Unies et les représentants de la société civile, des ONG et du secteur privé

Mardi 4 mars

- Réunion avec la communauté des donateurs
- Réunion avec la société civile
- Déjeuner avec les hauts fonctionnaires
- Réunion avec le secteur privé



Mercredi 5 mars

Pour visiter les projets, la délégation s'est scindée en deux groupes:

Groupe I

- Visite à deux projets interinstitutions à Gonaïves: a) protection de l'environnement (PNUD, PAM, OIT); et b) réduction de la mortalité maternelle à l'hôpital départemental de Marchand Dessalines (UNFPA, UNICEF)

Groupe II

- Visite à deux projets interinstitutions à Cap-Haïtien: a) alimentation scolaire (PAM); et b) soins pédiatriques et réduction de la mortalité maternelle à l'hôpital de Milot (UNFPA, UNICEF, PAM)
- Déjeuner avec le délégué départemental au Cap-Haïtien

Jeudi 6 mars**Groupe I**

- Visite à Jacmel (sud-est): a) programme d'alimentation et de déparasitage à l'école (UNICEF, PAM); et b) projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement du sud-est [PNUD, Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Agence espagnole de coopération internationale au développement)]

Groupe II

- Visite aux projets de Port-au-Prince: a) centre hospitalier Choscal (UNICEF, UNFPA, PAM); b) projet scolaire (PAM/OIM); et c) projet de gestion des déchets (projet Sud-Sud du PNUD financé par le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud)

Vendredi 7 mars

Matin: visites de projets

Groupe I

- Visite au GHESKIO (Groupe haïtien d'étude du Sarcone de Kyosi et des infections opportunistes), principal centre non gouvernemental alliant la prévention, le traitement et l'étude du sida et intégrant la prévention du VIH et la santé génésique (UNFPA, UNICEF, PAM, Union européenne, Fonds mondial)

Groupe II

- Visite à deux prisons (Pétionville et Delmas 33): projets de l'UNICEF et du PNUD avec la Police nationale haïtienne

Après-midi

- Déjeuner avec le personnel du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNICEF et du PAM dans leurs bureaux respectifs (la délégation s'est scindée en quatre groupes pour ce déjeuner)
- Bilan fait avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Bilan fait avec le Gouvernement
- Point de presse

Samedi 8 mars

- Visite à une galerie d'art et des centres d'artisanat
- Rédaction du rapport
- Réunion avec le Représentant spécial du Secrétaire général
- Fête culturelle (opérette)
- Concert pour la Journée internationale de la femme

Dimanche 9 mars

- Départ de Port-au-Prince des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, Haïti

N. B.: Tout au long de la mission, la délégation s'est régulièrement concertée pour débattre des grandes questions et progresser dans la rédaction du rapport.

ANNEXE III

Organigramme

